

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 930438/PRE/INT portant rectification de l'arrêté n° 93 - 0409/PRE du 26 avril 1993 et de l'arrêté n° 930425/PRE du 3 mai 1993 relatifs à la composition des bureaux de vote pour l'élection présidentielle des 7 et 21 mai 1993.

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

4 mai 1993

Numéro JO

n° 5 du 05/05/1993

Date du numéro

5 mai 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 15 septembre 1992

Vu la loi organique n°1/AN/1992 du 29 octobre 1992 relative aux élections

Vu le décret n°93 0025/PRE du 29 mars 1993 convoquant le collège électoral pour l'élection présidentielle

Vu l'arrêté n°93 0352/PRE du 15 avril 1993 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 7 et 21 mai 1993

Vu le décret n°93 0010/PRE du 4 février 1993 remaniant le gouvernement et fixant ses attributions

Sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Les rectifications suivantes sont portées aux tableaux annexés à l'arrêté n°93 0409/PRE du 26 avril 1993 et à l'arrêté n°93 0425 du 3 mai 1993. Bureau de vote n°14 Services techniques Base I Président : Mohamed Awaleh Aden Imprimerie nationale. Bureau de vote n°18 École Einguela III Secrétaire : Saïda Daher Awad Éducation nationale. Bureau de vote n°22 Ancienne école quartier 5 – I Président : Ide Ismaël Doualeh Santé publique. Bureau de vote n°24 École quartier 5 I Secrétaire : Mahdi Ahmed Odowa Éducation nationale. Bureau de vote n° 27 École quartier 6 – I Président : Omar Aouled Miguil Jeunesse et Sports Bureau de vote n° 29 École quartier 6 III Secrétaire : Omar Farah Osman Enseignant Q.6. Bureau de vote n°30 École quartier 6 IV Secrétaire : Omar Hadji Djama Enseignant Q.6 Bureau de vote n°37 École quartier 7 II Président : Ahmed Ali Boulaleh Contributions directes. Bureau de vote n°50 École quartier 7 bis I Président : Yacin Hassan Liban Fonction publique. Bureau de vote n°61 École Arhiba VI Président : Houmed Maki Ibrahim Santé publique Secrétaire : Mohamed Saïd Barkad Arhiba. Bureau de vote n° 63 École Arhiba VIII Secrétaire : Mohamed Ibrahim Mohamed. Bureau de vote n° 72 École Ambouli 2 III Secrétaire : Ahmed Elmi Waïss Ecole Arhiba. Bureau de vote n°74 3e Arrondissement II Président : Issame Saleh Ali Enseignant Ambouli 2. Bureau de vote n°75 École Balbala II Président : Saad Djama Barreh Hôpital Peltier. Bureau de vote n°81 École Balbala 3 I Président : Abdourahman Abdo Kassim Éducation nationale. Bureau de vote

n°82 École Balbala 3 II Président : Abdoulfatah Moussa Ahmed Finances. Bureau de vote n°83 École Balbala 3 III Président Ibrahim Moussa Farah. Bureau de vote n° 89 École Tour Ousbo II Président : Abdillahi Hassan Saban ONED Bureau de vote n°93 École Arta 1 Président : Ahmed Moussa Dabar Casino Sheraton Bureau de vote n°99 École de Damerjog I Secrétaire : Abdoulkader Iman Aden S.C Poste adminis. Damerjog. Présidents suppléants : Abdillahi Omar Ibrahim Éducation nationale Ahmed Doubéd Moussa – Direction des Finances Youssouf Omar Guelleh – IGAD Moussa Ibrahim Cheikh – Direction de l'Élevage Secrétaires Suppléants : Mustapha Bileh Doualeh – Enseignant Abdouwahab Ibrahim Yonis – Enseignant Choukri Ismail Dihod – Enseignant Amin Abdi Omar – Enseignant Gadid Hersi Guedi – Services techniques district Deka Ahmed Barreh – Service population Zam Zam Abdillahi Meigag – Enseignante Zoubeir Arafat Abdillahi – Enseignant Mohamed Hassan Moh – Enseignant Abdo Waïss Arreh – Enseignant Wahib Djama Mahamoud – Massida Transit Saada Ibrahim Ahmed – P.A. Damerjog Ibrahim Aden Ithman – Enseignant Le reste sans changement

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, affiché et publié suivant la procédure d'urgence partout où besoin sera et inséré au Journal officiel.

*Pour le président de la République et par ordre*Le directeur de cabinet

ISMAEL GUEDI HARED